

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LA PRESIDENTE,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 portant délégation à la Présidente,

DECIDE

Article 1

Les tarifs de location de matériel audiovisuel de l'IUT Saint-Dié sont fixés conformément à l'annexe jointe.

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de l'IUT et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 31 mars 2025



Hélène BOULANGER

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

03 AVR. 2025

TARIFS DE LOCATION DU MATERIEL AUDIOVISUEL

[HT par jour (plage 10 h maximum) ou au prorata temporis]

PLATEAU	Cabine speak (avec 2 micros et station de montage)	245 €
	Utilisation grill motorisé, pupitre de contrôle, fond photo	25 €
	Panneau LED 160W MHG DMX	39 €
	Projecteur LED 200W Fresnel DMX	39 €
VIDEO*	Balckmagic ATEM TELEVISION HD8 ISO	170 €
	Régie video nomade numérique Yolobox pro	30 €
	Caméra Sony FX6, obj Sony 24-105mm	110 €
	Caméra Sony FS5, obj Tamron 18-270mm	110 €
	Caméra tri CDD full HD	110 €
	Caméra Blackmagic Studio (non autonome sans enregistreur), obj Lumix 45-175mm	55 €
	Caméra Sony NX100 HDR	55 €
	Reflex numérique Canon R6 Mark II, obj Canon 24-105mm	65 €
	Reflex numérique Canon 70D, obj Canon 24-105mm	55 €
	DJI OSMO pocket 3	20 €
	Ronin RS4 pro et accessoires	45 €
SON	Kit micro main, pied, pince, câble XLR	8 €
	Microphone cravate sans fil HF ou micro main HF	12 €
	Unité son (valise son)	55 €
	Table de mixage 32 canaux YAMAHA 01V96	50 €
	Table de mixage SOUDCRAFT UI16	40 €
	Rode RodeCaster Pro	20 €
	Enceinte amplifié JBL EON 500 series (paire)	50 €

	Neumann TLM 102	20 €
	Neumann TLM 103	30 €
LUMIERE	Valise GODOX SL 100Bi (x3)	30 €
	Valise panneaux LED (x3)	35 €
	GODOX dual KIT tube	20 €
	Lampe HMI K5600 Lot de 2 avec Ballast	40 €
	Vidéoprojecteur Panasonic PTRZ120 (12000lm)	750 €
Accessoires	Fonds vert Manfrotto panoramique 4mX2m30	40 €
	Accsoon CineVieweSE HF vidéo	20 €
	réflecteur circulaire pliant	6 €
	Drapeau avec pied et rotule.	8 €
	Cadre de diffusion Westcott avec Rotule + pied.	25 €
	Bras magique	8 €
	Clamp	3 €
	Rotule	3 €

* Les caméras sont fournies avec pied, batterie et carte SD.

Le devis établit par le technicien audiovisuel devra être signé par le client auquel sera joint une attestation d'assurance en responsabilité civile le couvrant contre le vol et toute dégradation.

Le matériel est loué uniquement aux structures qui accueillent des étudiants en stage ou en alternance, aux vacataires de l'IUT, et aux structures dont les projets incluent les étudiants inscrits à l'IUT. Toutes les demandes de location sont soumises à l'avis de la Direction.

Chiffrage des besoins techniques

Le technicien audiovisuel établit un *devis de prestation* qui détaille :

- la location du matériel
- le temps d'un assistant technique et /ou d'un technicien production
- frais de déplacement
- achat de consommables
-

Mise à disposition de personnel	À l'heure (HT)
Assistance technique (installation, désinstallation et suivi du bon fonctionnement)	25 €
Technicien de production	40 €

**Coefficients de location du matériel en fonction
du nombre de jours de location**

Nombre de jours d'utilisation	Coefficient multiplicateur
1	1
2	1,5
3	2
4	2,3
5	2,5
6	2,7
7	3
8	3,5
9	4
10	4,5